

**Embargo: mardi, 29 octobre 2013, 11h15**

## «Entre charges et prestations: une boussole fiscale pour la Suisse»

**La Suisse n'est pas un paradis fiscal. La charge provenant des impôts, des assurances sociales et des prélèvements obligatoires est plus importante que beaucoup de suisses croient. Le système fiscal est peu transparent, difficilement compréhensible et mal ciblé. La nouvelle publication d'Avenir Suisse offre une analyse détaillée des forces et faiblesses de la politique fiscale de la Confédération et des Cantons. Elle énonce un paquet cohérent de réformes pour garantir l'attractivité de la place économique et une amélioration des revenus de toutes les couches sociales. Pour cela elle propose de baisser les impôts sur l'épargne privée et les investissements, un système de redistribution simplifié et la fin des incitations fiscales à l'endettement.**

En Suisse, en moyenne 55 % du revenu d'une personne adulte vont à l'État sous forme d'impôts, cotisations pour les assurances sociales et prélèvements obligatoires. Près de la moitié de ces charges lui est retournée en tant que pensions de retraite et autres revenus de transfert (v. illustration). Entre ces deux étapes se produit un processus de redistribution peu lisible. Celui-ci représente dans bien des cas un passage à vide qui non seulement cause d'importants coûts administratifs, mais a aussi des effets négatifs sur l'offre de travail, surtout pour le second salarié d'un ménage – dans 90% des cas une femme.

En regard de ces charges très importantes, une réforme précise et opérationnelle du système fiscal s'impose. Dans leur étude, les auteurs Marco Salvi et Luc Zobrist proposent de remettre à plat le système fiscal suisse par le biais de 13 grandes réformes qui englobent la plupart des chantiers fiscaux actuels : fiscalité des entreprises, impôts sur les successions et fiscalité de la famille (v. tableau).

Leur point central est une orientation accentuée vers l'imposition de la consommation qui permettrait d'alléger la fiscalité de l'épargne individuelle et des investissements. Pour ce faire, il ne faut aucune augmentation de la TVA. Il suffit d'axer l'impôt sur le revenu davantage vers celui de la con-

sommatum, le principe de base étant qu'un contribuable devrait payer des impôts pour ce qu'il retire de l'économie nationale, et non pour ce à quoi il contribue.

**Thèses principales:****Un frein à l'endettement des ménages**

Le système fiscal suisse pénalise l'épargne privée et favorise l'endettement. Avenir Suisse propose l'introduction d'une nouvelle déduction sur les revenus de l'épargne. Ces revenus (intérêts, mais aussi gains en capital) ne seraient soumis à l'imposition que lorsqu'ils dépassent le rendement des obligations de la Confédération. Les intérêts des comptes épargne seraient ainsi exemptés; la valeur locative ne serait imposable que si elle dépasse ce rendement. En échange, les intérêts passifs, comme les intérêts hypothécaires, ne seraient plus déductibles. Cette mesure reviendrait à éliminer l'incitation à l'endettement qui menace actuellement la stabilité du marché de l'immobilier suisse.

**Changement radical de point de vue sur l'impôt sur la fortune**

La publication corrige également le cliché selon lequel la fortune privée serait peu imposée en Suisse. Elle montre que les interactions entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune peuvent causer des taux d'impositions marginaux de plus de 100%. De tels taux sont confiscatoires et nuisent à l'esprit entrepreneurial et à l'innovation. L'impôt sur la fortune devrait être abandonné au profit d'un impôt sur la valeur des terrains, une imposition de tous les gains en capital ou, éventuellement, d'un impôt modéré sur les successions.

**Impôts sur les sociétés: pour une concurrence fiscale durable**

La publication met enfin l'accent sur l'imposition des entreprises. Plus que d'autres pays, la Suisse a su pendant la dernière décennie attirer des entreprises «mobiles». L'étude chiffre le taux d'imposition des entreprises à statut fiscal privilégié en moyenne à 11 %, nettement inférieur à celui des entreprises imposées de manière ordinaire. En revanche, les recettes fiscales par entreprise privilégiée sont de six fois supérieures. Si ces entreprises devaient quitter la Suisse, cela causerait un important préjudice fiscal. Les mesures proposées par la Confédération et les Cantons vont dans la bonne direction. Cependant, du point de vue d'un système fiscal moderne, elles n'ont pas toutes la même qualité. Les plus convaincantes sont celles qui ont une bonne justification économique. Parmi elles

se trouvent la baisse des taux d'imposition cantonaux et l'introduction d'une déduction pour les coûts des capitaux propres. Un impôt sur les bénéfices des entreprises allégé, ne discriminant pas entre entreprises locales et internationales permettrait de poser la concurrence fiscale en Suisse sur un fondement durable.

Petit-déjeuner pour la presse:

Mardi, 29 octobre 2013, entrée dès 08h30, début 09h15, chez Avenir Suisse, Giessereistrasse 5, 8005 Zurich.

Publication:

«Zwischen Last und Leistung. Ein Steuerkompass für die Schweiz» (en allemand) de Marco Salvi et Luc Zobrist, 182 S., ISBN 978-3-03823-877-5, Avenir Suisse et Verlag Neue Zürcher Zeitung, 38.-CHF, en librairie à partir du 29 octobre.

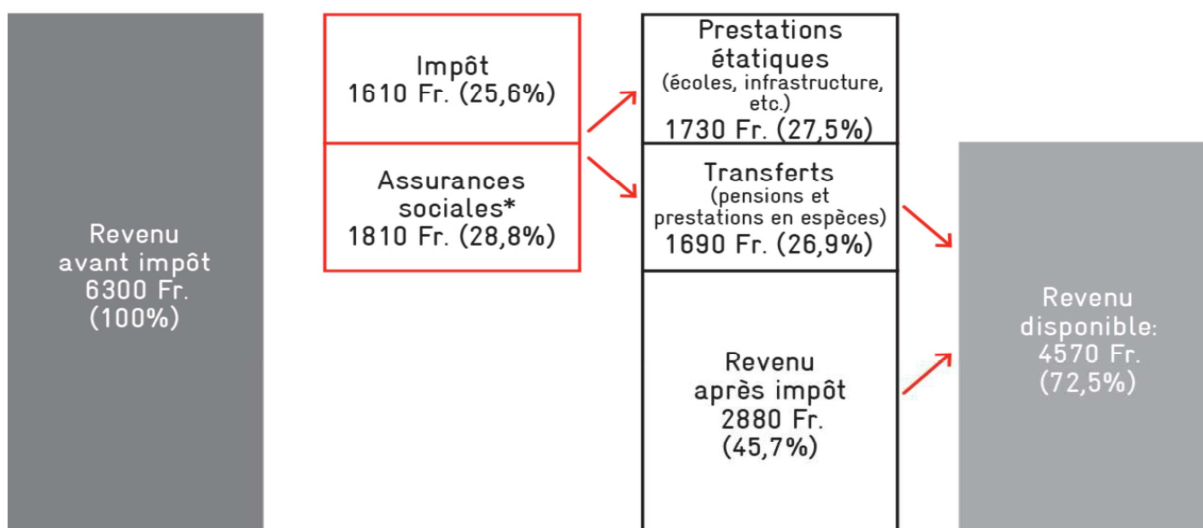
Pour plus d'informations:

Marco Salvi, chef de projet, [marco.salvi@avenir-suisse.ch](mailto:marco.salvi@avenir-suisse.ch), Tél. 044 445 90 17.

Luc Zobrist, assistant de recherche, [luc.zobrist@avenir-suisse.ch](mailto:luc.zobrist@avenir-suisse.ch), Tél. 044 445 90 05.

**Illustration: Les suisses payent plus de cotisations sociales que d'impôts**

**Par adulte et mois, 2011**



\* y compris tous les prélèvements obligatoires

Source: propres calculs sur la base des comptes nationaux de l'Office fédérale de statistique

**Tableau: 13 réformes pour remettre à plat le système fiscal suisse**

<b>10 mesures pour une réforme fiscale nationale qui soit neutre par rapport à la quote-part fiscale</b>
Introduction d'une <b>déduction sur les revenus de l'épargne privée</b> . Ces revenus (intérêts, mais aussi rendement locatif et plus-values) ne seraient soumis à l'imposition que lorsqu'ils dépassent le rendement des obligations de la Confédération. Suppression de la déduction des intérêts d'emprunt.
Suppression des <b>déductions pour les frais de déplacement et de restauration</b> en dehors du domicile dépassant les forfaits, et limitation des déductions des <b>frais d'entretien et de rénovation des immeubles</b> .
Fiscalité des familles : passage facultatif vers une <b>imposition individuelle des revenus</b> .
Imposition des entreprises: <b>déduction d'intérêt notionnel sur les fonds propres</b> .
Augmentation de la <b>part des cantons à l'impôt fédéral direct</b> à un tiers du total, ou bien réduction du taux de l'impôt fédéral direct pour les personnes morales.
Introduction d'un <b>taux unitaire de TVA</b> et suppression des exemptions.
Maintien des <b>taxes d'incitation sur l'alcool, le tabac, le CO<sub>2</sub> et les COV</b> , mais avec un alignement des taux avec les coûts externes effectifs et une restitution totale des taxes versées aux contribuables.
Suppression des <b>droits de timbre</b> .
Suppression de tous les <b>prélèvements sur les transports</b> actuels (sauf RPLP), et introduction du <b>«mobility pricing»</b> .
Introduction d'un <b>compte individuel de sécurité sociale</b> pour l'AVS, l'AC, l'AI où figurent les contributions et les prestations.

*La réalisation de toutes ces propositions peut être neutre par rapport à la quote-part fiscale. Les améliorations en termes de TVA et la suppression de certaines déductions apporteraient un bénéfice supplémentaire de presque 9 Mrd. CHF. Cela correspond à peu près aux recettes réduites par les autres propositions de réforme.*

<b>3 recommandations pour les Cantons et les Communes</b>
Suppression de l' <b>impôt sur la fortune</b> . Possibilités de compensation: introduction d'un <b>impôt sur les plus-values</b> ou augmentation modérée de l' <b>impôt sur les successions et les donations</b> .
Suppression de l' <b>impôt foncier et des droits de mutation</b> et introduction d'un <b>impôt sur la valeur des terrains</b> .
Réduction des <b>subventions pour les primes d'assurance maladie</b> et des <b>aides pour les crèches</b> associée à une <b>réduction de l'impôt sur le revenu</b> de la classe moyenne inférieure.

*Les deux premières mesures peuvent être réalisées de manière neutre par rapport à la quote-part fiscale. La troisième causerait une réduction des recettes fiscales, mais aussi des dépenses.*